

Patrimoine genevois

Le château de Penthes doit rester vivant

La fondation qui gère le musée a dû cesser ses activités, victime du Covid et des restrictions sanitaires et sans soutien des autorités. C'est une perte pour notre cité.

Le château de Penthes a su s'imposer comme un lieu important du patrimoine genevois, à la fois tourné vers le monde et accueillant pour la population locale. Son magnifique parc abritait le Musée des Suisses dans le monde qui devait être dynamisé par la nouvelle direction, quant à ses salles de réception et son restaurant, ils étaient largement appréciés. Mais cet ensemble risque de disparaître comme nous l'apprend la « Tribune de Genève ».

Dans une impasse

Nous sommes inquiets à la fois de certains projets qui semblent, à première vue, irréalistes, comme un « centre pour la coopération internationale » dont on ne sait rien à peine quelques mois avant la fin de l'usufruit de la fonda-



tion. Les murs du château ne se prêtent pas à un tel équipement, en particulier au niveau sécuritaire, et le budget de réalisation sera nécessairement gigantesque. Nous risquons donc selon toute vraisemblance d'avoir un magnifique domaine laissé vide d'activités pendant de nombreuses années ou destiné à des fonctions qui ne sont pas à la hauteur du lieu et n'incluent pas le grand public.

Qu'il s'agisse du projet de musée porté par la fonda-

tion ou de tout autre projet, il est indispensable de conserver le domaine, le restaurant, les événements et le château accessibles au grand public, tout en présentant une offre culturelle indéniable. Il faut un projet ambitieux au domaine de Penthes à même de rapprocher les Genève internationale et locale, et qui soit proche de son public.

Daniel Sormanni,
vice-président du MCG
Francis Valentin,
président du MCG

Justice: une proposition du MCG

Projet présenté par les députés :

Mmes et MM. Sandro Pistis, François Baertschi, Ana Roch, Patrick Dimier, André Python, Florian Gander, Thierry Cerutti, Daniel Sormanni, Francisco Valentin, Françoise Sapin, Christian Flury (députés MCG)

Date de dépôt : 26 mars 2021

Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) (E 2 05) (Pour une justice qui ne soit pas soupçonnée de corruption !)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi d'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010, est modifiée comme suit :

Art. 2, al. 3 (nouveau)

3 Toute rétrocession sur son traitement opérée par un magistrat en faveur d'un tiers, tel un parti politique ayant soutenu son élection, est prohibée.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-es,

Genève se bat contre la corruption internationale. Elle doit donc montrer l'exemple pour sa propre crédibilité.

La pratique de l'élection des juges genevois par les partis politiques, avec une rétrocession financière à ceux-ci, est très nettement critiquée par le Groupe d'Etats contre la corruption.

Il convient de préciser que le GRECO a la Suisse comme membre actif.

Le GRECO «a été créé en 1999 par le Conseil de l'Europe pour veiller au respect des normes anticorruption de l'organisation par les Etats membres», selon sa propre définition. Les avis et les décisions du GRECO engagent donc la Suisse et Genève en particulier.

Parmi les recommandations formulées dans l'un de ses rapports et qui visent notamment les juridictions de la Confédération (également valables pour les juridictions cantonales), on trouve celles demandant « que des mesures soient prises afin de renforcer et de rendre plus effectives la qualité et l'objectivité du recrutement des juges », mais également « **de supprimer la pratique consistant pour les juges des tribunaux à verser une partie fixe ou proportionnelle du montant de leur traitement aux partis politiques** ».

(...)

La Suisse avait d'ailleurs été épinglée dans un rapport d'évaluation du GRECO publié en 2017 et portant sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs.

(...)

*(la suite de l'exposé des motifs peut être lu sur le site internet du Grand Conseil: **PL 12905**)*

Comptes 2020

Le poids du passé

La crise Covid plonge les comptes de l'Etat dans le rouge. Mais nous payons surtout le poids des erreurs du passé que le MCG a toujours dénoncées: milliards de la BCG, du Ceva, des caisses de pension, etc.

Avec un déficit de 498 millions qui passe miraculeusement sous la barre du demi-milliard, Genève est loin du milliard annoncé. Cette bonne surprise est due à une multitude d'éléments dont des correctifs techniques de niveau fiscal et de la somme exceptionnelle que verse - enfin ! - la Banque Nationale Suisse (BNS). Ces comptes révèlent également le lourd passé des mauvaises gestions pratiquées par les Gouvernements genevois depuis des décennies.

Qu'il s'agisse du scandale de la BCG, du gouffre sans fond du Ceva, des caisses de pension publiques sous-capitalisées (la CIA notamment), des montants considérables distribués aux autres cantons et à la France voisine, nous devons payer aujourd'hui encore subir les conséquences de cette politique irresponsable menée depuis bien trop longtemps. aux comptes. Tournons la page!

Caisse de pension de la police et des agents de détention

Une erreur politique enfin corrigée

Ce jeudi 29 avril 2021, une large majorité du Grand Conseil a accepté un projet de loi du MCG. Elle impose le retour des gardiens de prison à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CPFP).

En 2017, une majorité du Grand Conseil, par une ruse politicienne, avait retiré les gardiens de prison de la CPFP. Depuis cette date, le MCG a sans relâche cherché à corriger cette erreur, en déposant le PL 12'049 (Affiliation du personnel pénitentiaire à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires).

Vers l'apaisement

Aujourd'hui, la police et le pénitentiaire ont besoin d'apaisement. Nous avons un devoir de respect envers les policiers et les gardiens de prison, qui travaillent dans des conditions assez pénibles.

Les établissements pénitentiaires ont besoin de sérénité. Ce projet de loi y contribuera. Les domaines régaliens que sont la police et le pénitentiaire sont centraux. Ils nécessitent de la stabilité et une relation de confiance.

Cette grave erreur vient d'être réparée ce jeudi 29 avril. Le MCG se réjouit que son projet de loi 12049-B ait été accepté par le Grand Conseil suite à un long combat.

François Baertschi, député MCG

Sandro Pistis, député chef de groupe MCG

Thierry Cerutti, député MCG